

Mis en ligne le 19/10/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-257

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – rue Marcelin ALBERT,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,

Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la médiathèque Louis MOLVEAU pour l'accueil des résidents de la maison de retraite de la BOURGADE dans le cadre des rencontres intergénérationnelles,

ARRETE

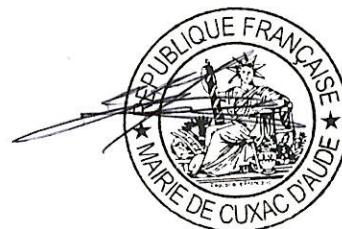
ARTICLE 1 : Deux emplacements de stationnement rue Marcelin ALBERT, seront réservés au véhicule de la maison de retraite.

Le stationnement sur ces emplacements sera interdit les jeudis matin en période scolaire du jeudi 20 octobre 2022 au jeudi 06 juillet 2023 de 08h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 14 octobre 2022

Le Maire,



Grégory DELFOUR